



Le jeudi 13 février 2020, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du 03-02-2020 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Président, a délibéré.

Présents (40) : M. Gil AVEROUS, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Roland VRILLON, M. Philippe SIMONET, Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-François MEMIN, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, M. Michel GEORJON, M. Christophe BAILLIET, Mme Séverine PILORGET, M. Arnaud CLEMENT, M. Eric BELLET, M. Hervé FOREST, M. Marc DESCOURAUX, M. Claude DURAND, M. Jacky DEVOLF, M. Gilles CARANTON, M. Paul PLUVIAUD, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle DUPRE-SEGOT, M. Michel BLONDEAU, M. François JOLIVET, M. Dominique DU CREST, M. Jean-Claude BALLON, M. Didier DUVERGNE, M. Jacques BREUILLAUD, M. Jean-Pierre MARCILLAC, Mme Annick FOURRE, M. Didier BARACHET, Monsieur Ludovic REAU, Mme Françoise LAURENT, Mme Delphine GENESTE, Mme Nathalie PAWELZYK, M. Jean PETITPRETRE.

La délibération affichée

le :

14 FEV. 2020

et transmise à la Préfecture

le :

17 FEV. 2020

est exécutoire

le :

17 FEV. 2020

Excusé(s) (8) : Mme Brigitte FLAMENT. Mme Dominique COTILLON-DUPOUX ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, M. Georges RAMBERT ayant donné procuration à M. Roland VRILLON, M. Mark BOTTEMINE ayant donné procuration à M. Jean PETITPRETRE, Mme Chantal AUDOUX ayant donné procuration à M. Ludovic REAU, M. Michel LENGLET ayant donné procuration à M. Jean-Claude BALLON, M. Ludovic MESNARD ayant donné procuration à M. Gil AVEROUS, M. Bruno PALLEAU ayant donné procuration à Mme Danielle DUPRE-SEGOT.

Absent(s) (3) : Mme Bénédicte MOHAMED-GUILLON, Mme Sophie MONESTIER, Madame Nathalie LOMBARD.

18 : Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées de Châteauroux Métropole

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les délibérations du Conseil communautaire du 23 mai et 26 août 2019 autorisant la conduite de la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement des eaux usées de Châteauroux Métropole,

Vu la décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Limoges du 4 juillet 2019, modifiée le 30 juillet 2019, désignant une commission d'enquête composée de Hubert Jouot en qualité de Président, ainsi que Jean-Marc Demay et Michel Deluzet en qualité de membres titulaires,

Vu l'arrêté du 27 août 2019 portant organisation de l'enquête publique du zonage d'assainissement des eaux usées de Châteauroux Métropole,

Vu le dossier technique et administratif soumis à l'enquête publique du 16 septembre au 17 octobre 2019 inclus,

Vu les observations formulées sur le registre d'enquête publique,

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 30 août 2019,

Vu les conclusions motivées de la commission d'enquête dans son rapport en date du 5 décembre 2019,

Vu l'avis favorable sans réserve de la commission d'enquête en date du 5 décembre 2019,

Considérant les secteurs urbanisés et d'urbanisation future retenus dans le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par le conseil communautaire en date du 13 février 2020,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la notice explicative et le plan de zonage d'assainissement des eaux usées de Châteauroux Métropole joints,
- d'annexer le présent zonage d'assainissement des eaux usées au plan local d'urbanisme intercommunal.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .



A Châteauroux, le 14 février 2020

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a series of loops and a long horizontal stroke ending in an arrowhead.

Gil Avérous